

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE - session 2017

Rapport du jury Suite aux entretiens effectués les 22, 23 et 24 mai 2017

Une session de certification complémentaire a été ouverte cette année dans trois secteurs sur quatre. Le secteur qui n'a pas été ouvert pour cette session a été celui de l'"Enseignement en langue des signes française".

Au sein du secteur "Arts", les options « Cinéma et audiovisuel », « Théâtre » et « Danse » ont été ouvertes.

Au sein du secteur « Enseignement d'une DNL », les options anglais, espagnol et italien ont été ouvertes.

Tableau récapitulatif sur le déroulement et les résultats des entretiens

Secteur	Option	Nombre de candidats	Nombre d'admis	Pourcentage de réussite
Arts	Cinéma et audiovisuel	2	1	50%
	Théâtre	2	2	100%
	Danse	1	0	0%
Enseignement d'une discipline non linguistique	Anglais	8	6	75%
	Espagnol	3	2	66.6%
	Italien	1	1	100%
Français langue seconde		3	3	100%

Quelques remarques générales

- Cette année, le nombre de candidats à la certification complémentaire est en recul (sept candidats de moins que pour la session 2016).
- **20 candidats** se sont inscrits à la session 2017 et **20 entretiens** se sont effectivement déroulés.
- **15 certifications complémentaires** ont été attribuées. Le pourcentage moyen de réussite est en hausse puisqu'il est cette année de 75%, chiffre à relativiser en raison du nombre limité de candidats. Il était de 66.6 % en 2016, 71.4% en 2015, 72% en 2014, de 66% en 2013, de 74% en 2012.

Cette année, le jury a constaté un nombre plus important de professeurs stagiaires ou néo-titulaires parmi les candidats. S'il est satisfaisant de voir de nouveaux collègues désireux de valider une certification complémentaire, le jury rappelle que l'expérience dans le secteur présenté est nécessaire afin de nourrir une véritable réflexion. La grande majorité des candidats refusés l'ont été par manque de recul sur leurs pratiques et par méconnaissance des textes institutionnels.

Une certification complémentaire ne saurait consister en une simple validation d'expérience et/ou d'intérêt voire de passion pour un domaine d'enseignement précis.

L'attribuer à un candidat, c'est tout à la fois :

- attester dans le domaine évalué un niveau d'expertise incontestable acquis par le parcours de formation et l'expérience ;
- attester des connaissances culturelles, théoriques et pratiques solides ;
- attester une connaissance suffisante des textes officiels, des modes et des dispositifs d'enseignement spécifiques auxquels la certification permet d'accéder ;
- attester la capacité du candidat à mettre en œuvre un enseignement spécifique dans le domaine évalué.
- attester de la capacité à prendre du recul sur sa pratique et ses expériences diverses.

Tout comme les années passées, le jury s'est donc entendu pour ne pas transiger sur le niveau d'exigence que suppose la certification.

- Le déroulement de la session 2017 a permis de constater une certaine hétérogénéité des candidatures. Si quelques candidatures reposaient sur des atouts solides, nombreux sont les candidats qui n'ont pas su ou pu prendre du recul sur leurs pratiques, ce qui explique le nombre réduit de notes excellentes.

- Concernant **les dossiers**, ils ont été de qualité et de longueurs très variables. Rappelons à l'usage des futurs candidats qu'il est difficile pour le jury d'apprécier la motivation et la qualité d'une candidature avec quelques lignes seulement. Le dossier, qui peut comporter jusqu'à cinq pages dactylographiées et doit intégrer un développement commenté d'une expérience jugée particulièrement significative par le candidat, doit pouvoir permettre de nourrir l'entretien.

- **Les exposés** étaient globalement bien calibrés (environ 10 minutes). La brièveté de certains d'entre eux a néanmoins été soulevée car, dans ces cas, la matière donnée à évaluer est limitée.

Dans le secteur « Enseignement d'une discipline non linguistique », une certaine spontanéité est attendue afin de permettre au jury d'évaluer la qualité de l'expression orale du candidat. L'obtention de la certification complémentaire en DNL est évidemment soumise à une bonne qualité d'expression mais le seul niveau de langue ne peut suffire.

Enfin, le jury rappelle aux futurs candidats qu'il existe dans l'académie des formations pour préparer le « Français langue seconde » ainsi que la « DNL anglais ».

Remarques par secteur et par option

Vous trouverez ci-après des remarques et conseils pour chacun des secteurs et chacune des options ouvertes pour la session 2017.

Certification complémentaire Secteur Arts- Option Théâtre - Session 2017

Nombre de candidats inscrits : 2
Nombre de candidats présents : 2
Nombre de candidats admis : 2
Nombre de candidats refusé : 0

Évaluation

Discipline(s) d'enseignement des candidats : 1

Notes obtenues :
13/20 et 17/20

Lettres modernes : 2

Rappel des connaissances et compétences évaluées par le jury :

- la connaissance des problématiques et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales : excellente ;
- la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- L'articulation du travail corporel et spatial avec le travail du répertoire ;
- La connaissance des programmes officiels des options théâtre en lycée et capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec les intervenants artistiques, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis.

Commentaires du jury :

Deux candidates très solides se sont présentées à la certification complémentaire du secteur arts - option théâtre et l'ont confortablement obtenue.

Dans les deux cas, la connaissance des problématiques et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations était remarquable, comme l'était la capacité à présenter et à analyser une œuvre. Cela n'était pas pour étonner, les deux candidates étant des professeures agrégées de lettres au parcours de formation très riche et dont le tropisme particulier pour le théâtre s'est concrétisé (et continue de se manifester) dans des choix personnels de formation et dans des productions, activités et expérimentations stimulantes menées dans les classes.

Dans les deux cas également, nous étions en présence de deux parcours de spectateur très riches et variés, avec une fréquentation des spectacles, des artistes et des institutions, manifestations et festivals relatifs aux arts vivants.

Nourries de leurs parcours de spectateur, de leurs connaissances et de leur compétences d'analyse, les candidates ont aussi manifesté leur capacité à envisager le théâtre d'une manière ouverte et à faire dialoguer les différents domaines artistiques.

Enfin, dernier point commun : la très bonne connaissance des programmes officiels et des méthodes de l'enseignement spécifique du théâtre. Une connaissance, il faut le souligner, qui n'était pas que théorique, l'une des candidates ayant eu l'occasion dans son parcours professionnel d'avoir à sa charge pendant une année complète un enseignement de théâtre en option facultative et l'autre candidate, TZR, ayant profité d'une affectation dans un lycée qui propose l'enseignement du théâtre en spécialité et en facultatif pour observer de nombreuses séances et pour assister ponctuellement professeurs de théâtre et intervenants.

Si les deux candidatures ont reposé sur des qualités communes portées à un même remarquable niveau, la différence de notation s'explique par le fait que l'une des professeures s'est distinguée sur les points suivants : des connaissances théoriques ne se cantonnant pas aux seules œuvres théâtrales mais touchant également la pratique du jeu théâtral ; des habitudes de travail en binôme avec des intervenants artistiques ; une très bonne connaissance des partenaires artistiques et culturels locaux, et des habitudes de collaboration avec eux ; une pratique personnelle d'activités d'expression artistique impliquant le corps et la voix.

Avec autant d'atouts, la très bonne note attribuée à l'une des candidates aurait sans doute été supérieure si le dossier qui avait été déposé ne s'était pas avéré un peu trop sommaire. Certes un dossier n'est pas noté pour lui-même mais on ne dira jamais assez à quel point, bien structuré et étayé, il est favorable au candidat pour au moins deux raisons : un tel travail lui permet de mieux revenir sur son parcours, de mieux se projeter et, partant, de mieux se préparer à l'épreuve ; il permet aussi au jury de mieux préparer l'entretien et de mieux amener le candidat à mettre en lumière ses qualités.

Certification complémentaire Section Arts- Option Cinéma et Audiovisuel - Session 2017

Nombre de candidats inscrits : 2
Nombre de candidats présents : 2
Nombre de candidats admis : 1
Nombre de candidats refusé : 1

Évaluation

Notes obtenues :
9/20 et 13/20

Disciplines d'enseignement des candidats : 2

Lettres modernes : 1
Arts plastiques : 1

Rappel des connaissances et compétences évaluées par le jury :

- la culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, histoire du cinéma) ;
- la connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire, les programmes en cours ;
- la connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma et à l'audiovisuel : travail en équipe, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels ;
- la capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée dans la complémentarité pratique culturelle, méthodologique.

Commentaires du jury :

Les deux candidatures présentées cette année dans le secteur arts - option cinéma et audiovisuel se caractérisaient par deux points communs qui ne leur étaient pas favorables. D'une part, elles ont paru toutes deux très jeunes, l'une concernant un fonctionnaire stagiaire et l'autre un professeur titularisé en 2016. D'autre part, elles s'appuyaient sur des dossiers problématiques, l'un tenant d'un CV trop sommaire de moins d'une page et l'autre d'un compte rendu d'expériences de classe manquant de recul critique, de mise en perspective et de projection dans l'avenir.

En dépit de ces similitudes, les deux candidatures ont connu des fortunes diverses.

Pour l'un des deux candidats, l'attribution de la certification aurait été prématurée pour les raisons suivantes : un temps d'exposé mal préparé, mal calibré, reprenant de manière trop linéaire le contenu du dossier et achevé bien avant les 10 minutes disponibles ; une culture cinématographique et audiovisuelle réelle mais qui a semblé parfois lacunaire et confuse, et qu'il conviendrait d'approfondir, d'enrichir et de davantage structurer ; un réel effort de documentation sur les dispositifs spécifiques d'enseignement du CAV mais dont la restitution orale trahissait une connaissance trop livresque et désincarnée ; un malentendu sur ce en quoi consiste la certification complémentaire, celle-ci n'ayant pas pour finalité première de reconnaître chez les candidats un goût pour le cinéma et certains éléments d'expérience mais de certifier leur capacité à prendre en charge *hic et nunc* un enseignement de CAV au sein de

dispositifs spécifiques. En attribuant la note de 9/20, le jury tient toutefois à signifier au candidat de ne pas renoncer à la perspective de se présenter à nouveau à l'obtention de la certification complémentaire dans quelques années.

L'épreuve orale a permis au deuxième candidat de convaincre le jury de lui attribuer la certification, et ce en dépit de son peu d'années d'exercice professionnel. Plusieurs raisons à cela : un très bon exposé, fort bien structuré et calibré, qui a compensé dans une large mesure le peu de consistance du dossier ; un parcours de formation assez riche et structuré ; des activités personnelles et de classe variées, complètes et réfléchies dont la réalisation a été servie par un bagage théorique, des connaissances cinématographiques et des compétences techniques solides ; une capacité à parler des films et à les analyser de façon personnelle, pointue et sensible en mobilisant des connaissances théoriques, culturelles et techniques appropriées ; une capacité à travailler en équipe dans une démarche de projet, ce qui s'est particulièrement manifesté lorsque le candidat a été interrogé sur un projet d'EPI.

Certification complémentaire
Secteur Arts- Option Danse - Session 2017

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis : 0
Nombre de candidats refusé : 1

Evaluation

Note obtenue : 09/20

Disciplines d'enseignement des candidats :

EPS : 1

Appréciation générale

La candidate a vécu un parcours danse intéressant aussi bien en danse classique qu'en danse contemporaine. Toutefois, elle ne met pas à profit cette expérience pour envisager concrètement les différentes missions inhérentes à un enseignant d'EPS titulaire de cette certification complémentaire.

Si les aspects pédagogiques et didactiques ainsi que les programmes relevant de cette activité sont connus, la dimension transversale ainsi que l'ensemble des domaines artistiques ne sont pas explicites.

Elle évoque toute l'importance qui doit être accordée à la création chorégraphique et à la relation partenariale (compagnies, chorégraphes, DRAC, collectivités territoriales) sans pour autant les problématiser et les opérationnaliser.

Le jury rappelle aux futurs candidats que tout projet nécessite d'être approfondi afin d'envisager les différents dispositifs danse en milieu scolaire dans toutes leurs dimensions.

Certification complémentaire « Français Langue Seconde »
Rapport du jury, session 2017

1- Composition du jury :

Mme Lacombe, Conseillère technique académique ASH, responsable du Casnav
Mme Pago, Chargée de l'enseignement de la Didactique du FLE à l'Université des lettres de Limoges, Coordonnatrice pédagogique du Centre de Formation FLE.
Mme Charpentier, Coordonnatrice académique du Casnav.

2- Candidatures et résultats :

3 candidats inscrits
3 présents
3 reçus dont les résultats se répartissent ainsi :

Notes	10	11	12	13	14	15
Candidats	1	1				1

Parmi les candidats cette année, on compte :

- 2 professeurs des écoles, dont une enseignante dans un EREA,
- 1 enseignant de lettres modernes, enseignant-coordonnateur d'UPE2A

Parmi ces candidats, 2 ont participé à la formation dispensée en décembre 2016 par le Casnav de l'Académie à 13 enseignants.

L'origine géographique des candidats se répartit ainsi :

2 candidats de Corrèze
1 candidat de Haute-Vienne.

3- Constats :

Les dossiers

Les dossiers, non soumis à notation, sont ancrés dans une expérience professionnelle, au risque de laisser les candidats enfermés dans leurs pratiques.

Ces travaux donnent une impression d'authenticité et de bonne foi, mais on constate peu de distanciations théorique et institutionnelle, ni de mise en perspective.

Les exposés

En général, les exposés ont été visiblement bien préparés, les candidats montrant pour la majorité d'entre eux une aisance dans leur présentation.

Aucun candidat ne présente de qualification spécifique dans le domaine du FLE/FLS.

L'essentiel des candidats était cette année des praticiens de terrain, qui ont ou qui ont eu au quotidien des élèves allophones dans leurs classes.

Certains ont fait valoir leurs expériences passées, notamment à l'étranger.

Les exposés, en écho aux dossiers, ont été très nourris par les pratiques :

- par une approche pédagogique globale des publics concernés pour une candidate,
- par une expérience d'enseignement à Mayotte qui a déclenché un intérêt réel pour la différenciation pour une autre,
- par la présentation du rôle d'un coordonnateur dans une UPE2A novatrice sur un bassin pour le troisième candidat.

L'entretien

La connaissance des méthodes d'enseignement est très diversement maîtrisée. La familiarité avec quelques principes de l'approche communicative et de la perspective actionnelle serait notamment souhaitable pour enrichir la réflexion sur le métier. On peut donc regretter que certains candidats ne s'interrogent pas ou peu sur leur pratique. On note là un déficit de recherche pour la majorité des candidats.

Il serait apprécié que certains ouvrages, comme par exemple *Immigration, école et didactique du français* de Jean-Louis Chiss, Nathalie Auger et Véronique Castellotti, *Le français de scolarisation : pour une didactique réaliste*, de Michèle Verdelhan-Bourgade et *Le français langue seconde : comment enseigner le français aux élèves nouvellement arrivés* de Gérard Vigner soient cités et bien sûr lus.

La capacité de conception et d'implication dans la mise en œuvre d'activités d'enseignement est développée pour une candidate, avec des intuitions pédagogiques, de l'expérience, de l'inventivité ; on note des essais de mise en œuvre à formaliser pour une autre.

La réflexion sur l'évaluation reste indigente. On s'attendrait à ce niveau que la démarche soit complète : différenciation jusque dans l'évaluation.

Les grandes familles de langue sont en général connues. Sans parler de connaissances importantes, on peut constater que tous les candidats s'interrogent sur la langue de l'autre et sa culture, pour mieux appréhender ses potentielles difficultés.

Concernant les textes réglementaires :

Les circulaires de 2012 sont majoritairement connues, mais des représentations locales prennent le pas sur les directives textuelles.

La confusion entre inclusion et intégration reste palpable ; elle se décline notamment par la mauvaise utilisation des termes attendus (classe/dispositif, par exemple)

Majoritairement, les candidats ont du mal à cerner les missions qui incombent aux enseignants coordonnateurs (enseignement et ressources).

Le Casnav, dans son rôle d'accompagnement et de ressources, est ignoré par la majorité des candidats.

Certification complémentaire
Discipline non linguistique - Anglais - Session 2017

Nombre de candidats inscrits : 8 Nombre de candidats présents : 8
Nombre de candidats admis : 6 Nombre de candidats refusés : 2
75% de réussite (Rappel : 75% de réussite en 2015 et 50% en 2016)

Évaluation:

Notes obtenues	16	15	14	13	12	11	10	9	8
Nombre de candidats	1	1	0	0	0	2	2	1	1

Origine des candidats

1 stagiaire CAPES Mathématiques
1 enseignant certifié Génie Civil
1 enseignante certifiée d'EPS
2 enseignants certifiés Sciences Physiques
1 enseignant PLP Mathématiques Sciences Physiques
1 enseignant certifié Mathématiques
1 enseignante certifiée Histoire Géographie

Avis général :

Dans l'ensemble, le jury a apprécié le soin apporté à la préparation de la présentation même si certains dossiers restaient peu substantiels.

Les exposés s'avéraient pour la plupart structurés mais la qualité de la langue était très inégale ainsi que la maîtrise phonologique. Nous rappelons qu'il convient d'éviter des exposés relatant des expériences de vie trop personnelles (loisirs, voyages...etc...).

On peut regretter cette année que certains candidats aient joint à leur dossier des séquences pédagogiques qu'ils ont lors de l'entretien refusé de présenter les jugeant inappropriées. D'autres ont proposé d'exposer des exemples de séances ou diaporamas enregistrés sur clé USB, support non prévu dans les modalités de l'épreuve...

Une présentation de projet pédagogique lors de l'épreuve est indispensable. En effet, une réflexion en amont de la certification doit absolument avoir été menée par les candidats ; ils devront être parfaitement prêts à s'investir s'ils sont reçus.

Une connaissance des différentes activités langagières et du CECRL est également requise.

Bien que marginale, il est à noter une absence regrettable de motivation, d'enthousiasme ou d'arguments réels chez certains.

Enfin, il est bien évidemment indispensable de veiller à adopter une posture adaptée à cette situation d'examen.

Les candidats qui représentent la certification veilleront à revoir leur dossier et y adjoindre des éléments nouveaux notamment en ce qui concerne les projets pédagogiques envisagés.

La présentation a été conduite en anglais et les questions du jury en anglais sur une durée de quinze minutes puis en langue française sur les cinq dernières minutes.

Connaissances évaluées par le jury :

- **la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires).**

Cette connaissance s'est avérée bien maîtrisée, les candidats s'étaient informés et étaient en mesure d'expliquer clairement le contenu de l'épreuve de DNL au baccalauréat et le fonctionnement des SELO.

- **la maîtrise de la langue étrangère (aisance dans le maniement de la langue courante, maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée, maîtrise du langage de la classe).**

Il est à noter que la plupart des candidats ont fourni un effort pour se préparer du mieux possible : échange avec les collègues de langue, séjours à l'étranger, contacts avec des anglophones, inscription à la préparation à la DNL....

Cependant nous avons parfois noté un manque d'aisance dans l'expression, des erreurs phonologiques récurrentes et une accentuation souvent inexistante. Les candidats sont donc invités à s'exposer autant que faire se peut à une pratique régulière de la langue.

-**la maîtrise de la bi-culturalité.**

Certains candidats peinaient à s'exprimer sur la façon dont leur discipline est enseignée en pays anglophones. Les réponses mériteraient un approfondissement ; l'ouverture vers l'Europe n'ayant pas toujours été réfléchi. Envisager une ouverture européenne ne peut pas se limiter au domaine virtuel.

- **La connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère.**

Certains candidats s'étaient informés auprès de leurs collègues et étaient en mesure de citer des supports d'apprentissages diversifiés ainsi que de nommer les différentes activités langagières. Rares étaient ceux à avoir envisagé des critères d'évaluation précis pour leur discipline.

Conclusion :

Le jury a pu saluer les prestations rigoureuses, dynamiques d'un certain nombre de candidats qui s'étaient préparés avec sérieux et conviction.

Il est indispensable de se préparer rigoureusement, aussi bien sur le plan linguistique que sur un vrai projet disciplinaire en DNL.

Nous invitons les candidats à s'immerger dans une langue authentique (radios, télévisions, presse, voyages...).

Nous rappelons aux candidats que les notes sont admises lors de l'exposé mais qu'une lecture in extenso de celles-ci est proscrite. Le but de l'exposé en langue anglaise étant, entre autres, d'évaluer la capacité à s'exprimer clairement et avec une indispensable aisance.

Les futurs candidats sont invités à consulter le site :

<http://www.emilangues.education.fr/formation/certification-complementaire>

Certification complémentaire
Discipline non linguistique - Espagnol - Session 2017

Nombre de candidats inscrits : 3
Nombre de candidats présents : 3
Nombre de candidats admis : 2
Nombre de candidats refusés : 1

Evaluation

1 note à 8
2 note à 12

Inscriptions selon les spécialités de la DNL :

Histoire-géographie : 1
PLP Biotechnologies : 1
PLP Mathématiques-Sciences physiques : 1

Avis général

La présence de professeurs de lycée professionnel est appréciable car il témoigne de l'intérêt de l'enseignement des langues vivantes auprès d'un public très diversifié.

Cette année, le jury a constaté une meilleure préparation des candidats. Ces derniers n'avaient que peu de notes et ont privilégié la spontanéité, le tout dans une langue fort correcte.

Les rapports, bien qu'ils ne soient pas soumis à notation, étaient cette année plus fournis et présentaient un exemple de séance ou de séquence montrant ainsi que les candidats s'étaient projetés dans l'enseignement de leur discipline en langue vivante étrangère.

Cette année encore, le jury a opté pour un échange quasi exclusif en espagnol.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

- **la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires)** : tous les candidats avaient une assez bonne connaissance du cadre institutionnel et du fonctionnement des SELO.

- **la maîtrise de la langue étrangère (aisance dans le maniement de la langue courante, maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée, maîtrise du langage de la classe)** : le jury a observé une assez bonne maîtrise de la langue pour l'ensemble des candidats. Il invite les candidats à échanger en langue étrangère avec leur(s) collègue(s) pour préparer la phase d'interaction.

- **la maîtrise de la bi-culturalité** : les futurs candidats devront prendre en compte la réalité du monde hispanique et approfondir leurs connaissances du système éducatif espagnol.

- **La connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère** : le professeur doit se positionner en tant que professeur dans sa discipline mais aussi dans la DNL (voir ce qui rassemble et ce qui différencie). Il doit se projeter (attentes, choix des thèmes et des supports, difficultés d'apprentissage particulières) et envisager des critères d'évaluation spécifiques en travaillant en collaboration avec le professeur de langue vivante. Le jury regrette que cette préconisation formulée tous les ans n'ait pas été prise en compte.

- **La connaissance des divers aspects des programmes de langues vivantes, du primaire au cycle terminal.** Si le jury a constaté une meilleure connaissance des programmes de LV, les futurs candidats sont invités à l'approfondir (notions, activités langagières, CECRL). Le travail en équipe induit inévitablement une connaissance des programmes enseignés par le collègue de langue.

Conclusion :

La plupart des candidats semble avoir pris en compte les conseils formulés dans les précédents rapports de jury.

Nous rappelons que l'obtention de la certification complémentaire en DNL ne peut être envisagée sans une préparation rigoureuse de l'épreuve. La seule maîtrise de la langue vivante ne peut suffire à l'obtention d'une certification complémentaire en DNL. Les candidats doivent non seulement connaître le cadre institutionnel mais aussi avoir réfléchi à la spécificité et l'intérêt de l'enseignement d'une DNL, qui ne se résume pas à traduire un cours dans une langue étrangère. Un projet pédagogique réfléchi et des aptitudes à **travailler en équipe** témoigneront d'une réelle motivation des candidats à l'obtention de la certification complémentaire, le tout dans l'intérêt des élèves.

Les futurs candidats sont invités à consulter le site :

<http://www.emilangues.education.fr/formation/certification-complementaire>

Certification complémentaire
Discipline non linguistique - Italien - Session 2017

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis : 1
Nombre de candidats refusés : 0

Evaluation

1 note à 10/20

Inscriptions selon les spécialités de la DNL :

Histoire-géographie : 1

Avis général

Le candidat présent pour la certification complémentaire en italien témoigne d'un très bon niveau de langue et d'une capacité intéressante pour dégager des pistes pédagogiques dans un possible enseignement de la DNL. Sachant envisager sa démarche en lien avec les réalités de l'établissement scolaire, il est cependant à déplorer une méconnaissance assez conséquente du cadre institutionnel des SELO.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires) :

Le jury a constaté le manque de connaissances sur le cadre institutionnel des SELO et une maîtrise de ce dernier de ce fait insuffisante.

- la maîtrise de la langue étrangère (aisance dans le maniement de la langue courante, maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée, maîtrise du langage de la classe) :

Le jury a apprécié la grande aisance du candidat tant dans son exposé que lors de l'échange en italien qui lui a succédé. La fluidité de la langue est réelle tout comme l'est la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline.

- la maîtrise de la bi-culturalité :

La spécificité de l'approche de certaines questions dans le cadre d'une SELO est bien perçue et permet d'ouvrir vers des approches pédagogiques riches.

- La connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère :

Il y a une connaissance de certaines spécificités pédagogiques de la discipline enseignée en DNL. La place de l'oral et des travaux d'élèves, l'articulation entre enseignements d'exploration, TPE et DNL a pu faire l'objet d'un échange intéressant quoiqu'à approfondir avec le jury.

- La connaissance des divers aspects des programmes de langues vivantes, du primaire au cycle terminal.

Il est à déplorer une certaine méconnaissance des différents aspects des programmes de LV, des compétences travaillées par les élèves et du CECRL.

Conclusion :

Le jury a pu apprécier la capacité du candidat à envisager des transpositions didactiques pertinentes pour faire vivre un enseignement en DNL. Si la connaissance de la bi-culturalité et la maîtrise de la langue sont satisfaisantes, l'articulation avec l'enseignement de LV est à travailler et le cadre institutionnel de l'enseignement en DNL reste mal connu et insuffisamment maîtrisé.